**Les dates précises seront annoncées ultérieurement, mais les cours auront généralement lieu le jeudi de 14 à 18 heures, ou le vendredi (matin ou après-midi).**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du cours** | **Actualité du Droit Français** (en 4 modules)  1. Introduction au droit des sociétés  2. Droit des contrats internationaux  3. Droit Constitutionnel Français  4. Blockchain et droit privé |
| **Enseignants:** | **1er Module**: Mr Louis Daniel MUKA TSHIBENDE (UCLy)  **Date** : 3 octobre 2024 de 14h á 19h ; Salle A/IV.  Docteur en droit d’Aix-Marseille Université (AMU), Diplômé de l’Ecole des Avocats du Sud-Est (EDASE), Maître de conférences et directeur adjoint de la Faculté de droit de l’UCLy, Enseignant-chercheur de l’UR Confluence, Sciences et humanités (EA 1598)  2 **ème Module**: Maître Elise RAMIREZ (UCLy)  **Date** : 10 octobre 2024 de 14h á 19h ; Salle A/IV.  Avocat au Barreau de Lyon et au Barreau de New-York Chargée de cours magistraux (*Introduction to French Legal System, Droit International et Européen des Affaires*) et de travaux dirigés (*Droit des sociétés*) à l’Université Catholique de Lyon (UCLy)  **3****ème Module** : Dr Eve POL – ELTE Budapest  **Date :**14 novembre 2024 de 14h á 19h ; Salle A/01 gyakorló.  Titulaire d’un doctorat de la Faculté d’Aix en Provence (Université Aix-Marseille, France).Spécialiste du droit des Fondations, de la Philanthropie, des Charity trust, et de l’Economie sociale et solidaire.  Ancienne attachée à l’enseignement et à la recherche (Université Nice Sophia Antipolis, France). Ancienne assistante exécutive pour la remise de subventions (Barts Charity, London, United Kingdom).  4 **ème Module** : Prof. Patrick BARBAN – CY Cergy Paris Université  **Date :** 5 décembre 2024 de 14h á 19h ; Salle A/IV.  Professeur de droit privé, spécialisé en droit financier et directeur du Master de droit pénal financier de CYU. Spécialiste des infrastructures de marché et de la technologie Blockchain. Coordinateur de deux ouvrages sur la blockchain et a co-présidé le groupe d’experts en charge de l’inclusion en droit français du règlement sur les marchés de crypto-actifs. |
| **Description du cours**: | **1er Module**: Loin d’être l’apanage des seuls juristes d’affaires, la connaissance des règles gouvernant la création, le fonctionnement et la disparition des sociétés s’impose comme une nécessité à tous ceux qui travaillent avec, pour ou dans le cadre de ces structures, comme à l’ensemble des parties prenantes. Il en est ainsi, classiquement, des associés, dirigeants sociaux, directeurs techniques et autres salariés, commissaires aux comptes, partenaires contractuels, etc., mais aussi des nouveaux métiers ou acteurs de la vie des entreprises (: *compliance managers*, *data protection officers*…). Il en va de même des entreprises publiques ou mixtes, dont le régime est, à maints égards, calqué sur celui des susdites entités. Aussi, le présent cours se consacre à l’étude des notions et règles fondamentales communes à toutes les sociétés et aux régimes spécifiques des principales formes sociétaires, à l’évocation de certaines thématiques particulières propres aux sociétés et, à la marge, à une approche synthétique de certaines structures atypiques du monde des affaires ainsi que des restructurations des entreprises.  Il suppose un certain nombre de prérequis, dont le droit commercial général (commerçants et actes de commerce), en plus des notions d’introduction générale au droit, de droit des obligations et de droit des biens.  Le cours a comme objectif premier d’apporter aux étudiants une connaissance des principes et règles de base régissant la matière. Il a vocation à les familiariser avec les multiples dimensions et incidences juridiques de l’exercice d’une activité économique en entreprise sous forme de société.  **2ème Module**: Le cours **Droit des contrats internationaux**vise à fournir une base juridique théorique permettant d’appréhender les difficultés liées à la conclusion et l’exécution de ce type de contrat, et une approche pratique de la rédaction de contrats internationaux, en se concentrant sur l’étude de clauses permettant de structurer le contrat et de protéger les parties.  Le cours sera également l’occasion de s’intérroger sur l’impact de la *soft law* sur le droit des contrats internationaux, ainsi que sur l’attractivité des différents systèmes juridiques nationaux et/ou régionaux et le phénomène dit de *forum shopping*.  **3eme Module.** Le **droit constitutionnel** est une branche du droit public qui combine les mesures relatives à la forme de l'État, à la constitution du gouvernement et des pouvoirs publics et à la participation des citoyens à l'exercice de ces pouvoirs. Ce cours expose les fondements du droit constitutionnel français. En outre, cet enseignement s'intéresse à des concepts que l'on trouve dans d'autres pays comme ceux d’État, de constitution et de séparation des pouvoirs. Ce cours est avant tout consacré à l'histoire constitutionnelle française dont les sources remontent à la révolution française et qui s'arrête à 1958 aux origines de la Vème République, toujours en vigueur. L'objectif de ce cours est de comprendre l'évolution du droit constitutionnel au travers des différents régimes politiques français qui se sont succédés.  4 **èmeModule.** La **blockchain** est une technologie de registre distribué qui remplit plusieurs fonctions. Elle repose sur un registre décentralisé et distribué permettant d'enregistrer des transactions sur un réseau informatique. L'utilisation de la cryptographie et de la décentralisation apporte des qualités spécifiques au système : l'élimination du besoin d'une tierce partie pour gérer le réseau, l'automatisation par le biais de contrats intelligents (programmes automatiques), la titularisation des données et la possibilité d’une appropriation privative, entre autres.  Ces fonctions ont des implications juridiques concernant la création et l'échange de jetons (Bitcoin, Ether, etc.), l'automatisation des processus (par exemple, le paiement automatique) et la nature inviolable du registre. Cette technologie facilite l'échange et l'organisation des données et de l’information et permet à des communautés de s’organiser. L'objectif de ce cours est d'analyser les avantages et les inconvénients juridiques de cette technologie. Couvrant un large spectre de domaines allant du droit des contrats français à la réglementation européenne des crypto-actifs, le cours est structuré en plusieurs thèmes, offrant aux étudiants une formation complète sur la blockchain, englobant à la fois l'informatique et le droit. |
| **Plan des cours (peut être sujet à revision):** | **1er Module :**  1. Principes communs applicables à toutes les sociétés  2. Société-contrat, Société personnifiée, Société en mouvement  3. Régimes spéciaux des sociétés  4. Sociétés de personnes : cas de la SNC, Société mixte : la SARL, Sociétés de capitaux : cas de la SA  **2 ème** **Module:**  1. La réglementation étatique des contrats internationaux ;  2. L’arbitrage international ;  3. Les contrats d’affaires internationaux ;  4. La protection de la partie faible en droit international ;  5. Contrats internationaux et technique contractuelle.  **3ème Module :**  1. Les institutions politiques de la Ve République ;  2. Formation et évolution de la Ve République ;  3. Le processus constitutionnel de 1958 ;  **4ème Module:**  1. Introduction : protocole, enjeux environnementaux ;  2. Blockchain et droit des contrats : Formation du contrat, écrit électronique, signature et exécution contractuelle ;  3. Blockchain et droit des sociétés : groupements et DAO ;  4. Blockchain et crypto-actifs : offres, prestataires, abus de marché. |
| **Lecture recommandée/matériel:** | **1er Module**: M. COZIAN, A. VIANDIER et F. DEBOISSY, *Droit des sociétés*, 36e éd., LexisNexis, 2023;  B. DONDERO, *Droit des sociétés*, HyperCours Dalloz, 8e éd., 2023;  P. LE CANNU et B. DONDERO, *Droit des sociétés*, 10e éd., LGDJ, 2023; Code civil (Dalloz), 2024; Code de commerce (Dalloz), 2024; Code des sociétés (Dalloz), 2024  [www.legifrance.fr](http://www.legifrance.fr)  **2ème Module**: M-E. ANCEL, P. DEUMIER, M. LAAZOUZI, *Droit des contrats internationaux*, Sirey, Coll. Sirey Université, 2ème ed., 2019 ;  S. LABAL, P. DE VAREILLES-SOMMIERES, *Droit international privé*, Dalloz, Coll. Précis, 11ème ed., 2023 ;  P. DELEBECQUE, J-M JACQUET, L. USUNIER, *Droit du commerce international*, Dalloz, Coll. Précis, 2021 ;  *Contrats d’affaires – Un droit des contrats d’affaires plus attractif ?*, M. CHAGNY, *Revue Contrats Concurrence Consommation*, n°6, Lexis Nexis, 1er juin 2024 ;  *The protection of small and medium-sized enterprises in private international law*, K. THORN, Recueil des cours de l’Académie de La Haye en ligne, 2023.  **3eme Module**: J. GICQUEL, J-E. GICQUEL, *Droit constitutionnel et institutions politiques,* L.G.D.J - Précis Domat, 34e éd., 2020 ; F. HAMON, M. TROPER, *Droit constitutionnel*, Manuel, L.G.D.J, 41e éd., 2020 ; H. PORTELLI; T. EHRHARD, *Droit constitutionnel*, Hyper cours, Dalloz, 13e éd., 2019  4 **ème Module**: P. de FILIPPI, A. WRIGHT, *Blockchain & the Law*, Harvard University Press, 2019 ; P. BARBAN, V. MAGNIER, *Blockchain et droit des sociétés*, Dalloz, 2019 ;  et Structures et usages de la Blockchain, Dalloz, 2024. |
| **Examen prévu:** | Examen combiné écrit sur table (une épreuve générale pour les quatre nodules - durée à déterminer). Il comportera un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances de l’étudiant(e) sur les quatre modules proposés. |